

N° DEL/2026-093



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 2 juin 2026

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : M. MERLIN Jacques.

ABSENTS EXCUSES

Mme CERDA Dominique, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, M. LAFON Jean-François.

Pouvoirs (3) :

Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

Objet : Enfance jeunesse – Grille de Rémunération du personnel saisonnier.

M. le Président rappelle au Conseil la délibération du 9 décembre 2013 donnant à la Communauté de Communes la possibilité de recruter des personnels en « contrat d'engagement éducatif » pour assurer des besoins saisonniers pour l'animation du service enfance-jeunesse.

Il propose au Conseil d'adopter la grille de rémunération 2026, à compter du 01/06/2026 pour le personnel saisonnier :

Grille de rémunération du personnel saisonnier 2026 (Applicable à compter du 1er juin 2026)		
Poste occupé	Qualification	Tarif journalier (Salaire brut par jour)
Animateur (ALSH, séjour)	Non diplômé	55,00 €
	Stagiaire BAFA	65,00 €
	BAFA ou équivalent (Cf. liste Ministérielle)	70,00 €
Directeur (ALSH, séjour)	Stagiaire BAFD	80,00 €
	BAFD ou équivalent (Cf. liste Ministérielle)	90,00 €
Prime de nuitée (par nuit)*		35,00 €
Revalorisation annuelle des forfaits (par jour)	par année d'ancienneté (minimum 10 jours travaillés par année de référence)	1,50%
Qualification spécifique (par jour)	Surveillant de Baignade, Qualification Voile, Qualification Kayak, Assistant sanitaire (séjour)	5,00 €
Journée de préparation		1 tarif journalier /jour de préparation

* Également applicable aux animateurs permanents

** Applicable au CEE si nécessité de services

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter la grille de rémunération 2026 des saisonniers employés par la Communauté de Communes, à compter du 01/06/2026.
- **Autorise** M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 juin 2026**

Le Président


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Jean-Louis BACHELLERIE